MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

N°2012/ 002999 /MEF/SG/DGCOOP/DCM/DY

Ouagadougou, le 05 NOV. 2012

Le Ministre

A

Monsieur Benoit Bosquet
Facility Management Team-FMT du
Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
Unité Financement des Fonds Carbone,
Banque Mondiale,
1818 th Street NW, Washington DC, 20433

Objet : Requête du Burkina Faso pour être Membre du Partenariat pour le carbone Forestier (FCPF)

Monsieur,

Depuis Mars 2010, le Burkina Faso, avec l'appui de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement, s'est engagé dans le Programme d'Investissement Forestier (PIF) sous la direction du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

C'est ainsi qu'il a élaboré, sur la base de plusieurs études et de manière participative, un Plan d'Investissement Forestier pour le pays. Le Plan d'Investissement Forestier du Burkina Faso a été présenté en juin 2011 à Cap-Town (Afrique du Sud) devant le Sous-Comité du PIF qui l'a adopté sur le principe, tout en demandant davantage de précisions sur certains points techniques.

Par cette adoption, le PIF s'est engagé à mettre à la disposition du Burkina Faso un don de trente millions (30 000 000) de dollars US pour le financement de la mise en œuvre de deux projets, une fois que le Plan d'Investissement du Burkina Faso aura été révisé en tenant compte des réserves émises par le sous-comité à Cap-Town.

Convaincu de l'importance de la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) pour le développement, le gouvernement s'est lancé dans le processus de préparation aux mécanismes REDD+ en se dotant des outils nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette vision commune et partagée par tous.

A cet effet, le gouvernement a présenté le 28 juin 2012 à Santa Marta (Colombie), à la 11ème réunion des participants au Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), sa Proposition de Préparation à la REDD (R-PP), qui a été favorablement appréciée.

Compte tenu du rôle pionnier du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), de la pertinence du processus mis en place et de la possibilité qu'il offre en vue d'une meilleure visibilité des actions du PIF, le Gouvernement burkinabé voudrait solliciter, par la présente, l'acceptation du pays en tant que participant au FCPF.

Le gouvernement du Burkina Faso est donc disposé à signer l'Accord de Participation du FCPF. Par ailleurs, il suggère à l'équipe de gestion du fonds que le R-PP, tel que précédemment transmis au Comité des participants à l'occasion de la 11ième réunion des participants, fasse office de note de concept, telle que définie dans la Section 6.2 (a) de la Charte de fonctionnement du FCPF.

Tout en vous remerciant pour les dispositions que vous voudriez faire prendre pour l'aboutissement de la présente requête, je vous prie d'agréer, **Monsieur**, l'expression de ma considération distinguée.

Ministère de l'Economie et des Finances
Le Ministre

Lucien Marie Noël BEMBAMBA
Officier de l'Ordre National